



Association
d'Hygiène sociale
de la Sarthe



Un nouvel outil de kinésithérapie

CMFG



Crédit photo : CMFG

Au mois de décembre 2020, le CMFG a accueilli un nouvel outil technologique : Virtualis VR, dont la société et le développement sont basés à Montpellier. Cet appareil de réalité virtuelle dernière génération est composé d'un ordinateur, de son casque de réalité virtuelle, de plateformes de force, d'un volant, de capteurs de position, ainsi que de différentes ma-

quettes de jeux, qui permettent d'interagir dans le monde virtuel.

Cet outil innovant est un vrai bénéfice pour l'équipe pluridisciplinaire : il peut aussi bien être utilisé par les kinésithérapeutes et les Enseignants en Activité Physique Adaptée pour bilancer, travailler la force, l'équilibre ou encore la coordination, que par les ergothérapeutes pour le côté fonctionnel (conduite automobile, courses dans un supermarché, etc ...).

La diversité et la variabilité des logiciels s'adaptent aux besoins spécifiques du patient. Le patient reçoit les consignes précises du professionnel et travaille en sécurité sous sa surveillance. Ses progrès sont enregistrés et permettent un retour graphique direct de son évolution. L'immersion complète dans le monde virtuel lui permet de s'évader totalement : le casque le plonge dans cet univers irréel, visuellement mais aussi au niveau sonore. Motivé par cette expérience, il prend plaisir à venir en séance, clé de la réussite d'une bonne rééducation/réadaptation !

M.DAVENEL



Crédit photo : Virtualis

AHSS - Lettre d'information (information interne uniquement)

Tous les numéros sont consultables sur le site www.ahs-sarthe.asso.fr

N°ISSN 2104-1717
Dépôt légal Mars 2021

Directeur de la publication :
Serge TESSIER, Président

Comité de rédaction :
Martine CHAMBON, Claire PERBET,
Hélène GOUBIL, Joël BARAULT,
J.Michel VERRET, Laurent DELAUNAY

92-94, rue Molière - 72000 Le Mans
Téléphone: 02 43 50 32 40
Courriel: ahss@ahs-sarthe.asso.fr

L'édito

par Serge TESSIER, Président de l'AHSS

Madame, Monsieur,

Cette nouvelle formule de bulletin tente de répondre à une maîtrise du volume, tout en maintenant un bon niveau d'information sur les événements vécus au sein de l'Association. Elle change aussi de rythme de parution, vous parvenant tous les 2 mois. Afin de préserver l'environnement, la diffusion avec un lien de consultation vise à réduire les quantités imprimées.

Déjà les vœux enregistrés amorçaient une nouvelle politique de

communication plus adaptée à la crise sanitaire ; la modernisation de nos outils illustre donc cette perpétuelle et nécessaire adaptation aux circonstances.

Je salue encore votre engagement quotidien et vous recommande de prendre soin de vous; les personnes vulnérables ont d'autant plus besoin de tous.

Bonne lecture.



L'AHSS surfe sur le Net !

Association d'Hygiène Sociale de la Sarthe

La page Facebook Association d'Hygiène Sociale de la Sarthe est désormais disponible !

Elle est alimentée toutes les semaines en actualités et informations diverses. A vos clics !

Quant à notre site Internet, il a pour projet de s'offrir un nouveau look au cours de l'année 2021...





Accord sur les entretiens professionnels

Le 10 décembre 2020, dans le cadre des Négociations Obligatoires, un accord sur les entretiens professionnels a été signé par le président et la déléguée syndicale CFDT de l'AHSS.

Cet accord, nommé « accord entretiens professionnels – années 2021 et suivantes » rappelle que l'entretien professionnel constitue un temps privilégié d'échange et de dialogue entre le salarié et son responsable. Il est en effet consacré aux perspectives d'évolution professionnelle du salarié notamment en termes de qualification et d'emploi.

Il est un outil qui offre de multiples

opportunités permettant de faire le bilan du parcours professionnel des salariés depuis leur entrée dans l'association : identifier leurs besoins de formation ; repérer les compétences disponibles ; impliquer les salariés dans une démarche active d'évolution de leurs compétences (faire le point sur leurs aspirations et définir le cas échéant un projet professionnel ou de formation) ; contribuer à l'élaboration du plan de développement des compétences ; s'inscrire dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

En référence au paragraphe III de l'article L. 6315-1 du Code du travail, cet

accord favorisera une meilleure prise en compte des parcours professionnels des salariés en lien avec les besoins, le rythme et les évolutions stratégiques de l'association.

La politique RH de l'AHSS s'inscrit dans le développement durable dans sa dimension ressources humaines notamment en termes de maintien des salariés dans l'emploi et de formation à titre personnel.

La négociation a permis de prendre en compte le contexte social et les enjeux de l'association avec la volonté que les salariés puissent être acteurs de leur parcours professionnel.

Cet accord prévoit :

- une périodicité des entretiens professionnels tous les deux ans pour arriver à 3 entretiens sur une période de 6 ans ;
 - des modalités d'appréciation du parcours professionnel du salarié lors de l'entretien professionnel de « bilan » à six ans ;
 - une priorité à la formation des salariés sans qualification ou peu qualifiés dans l'objectif de prévention des risques professionnels, d'évolution de carrière et de maintien dans l'emploi.
- Nb : cet accord a reçu, le 18 février 2021, l'agrément du Ministère des Solidarités et de la Santé.

C.PERBET



Crédit photo : Pixabay

Equipements Snoezelen

FAM Le Verger

Une salle Snoezelen a été mise en place en 2016 au FAM grâce à une dotation du Rotary Club. Elle permet de répondre aux besoins sensoriels particuliers des résidents autistes. Elle a pour objectif de proposer une stimulation multisensorielle contrôlée, une pratique visant à éveiller la sensorialité de la personne stimulée, dans une ambiance sécurisante.

La mise en place de cette salle a été accompagnée et continuée de l'être par la formation régulière

des salariés à cette technique, très adaptée aux résidents non verbaux, en hypo ou hyper réactivité sensorielle.

Nous avons choisi de développer cet équipement en réalisant des installations permanentes dans certaines chambres (ciel étoilé, fibre lumineuse, vidéoprojecteur) et aussi en constituant des Boîtes Snoezelen, avec du matériel individualisé, directement utilisables dans les chambres des résidents, en complément des temps en salle. Cela nous a permis d'être plus réactifs sur les temps de tension, d'éviter les déplacements des résidents n'ayant pas la capacité à s'adapter au changement de lieu, de multiplier les espaces et temps de Snoezelen et aussi d'adapter les outils au profil de chacun.

Ces achats se sont faits grâce aux dons des familles et sur fonds propres.

A.GAUME



Balles sensorielles

Covid-19 : vaccination des professionnels

CMFG et HAD

Après avoir reconverti sa salle d'animations en salle de vaccination, le Centre Médical François Gallouedec a pu, dès le 8 janvier dernier, commencer sa campagne de vaccination et vacciner 130 de ces professionnels volontaires, entrant dans les critères de sélection.

L'HAD a suivi le pas en vaccinant 34 de ses professionnels.



Crédit photo : HAD Le Mans



Crédit photo : CMFG Parigné l'Evêque



Convention PCPE SESSAD L'oiseau bleu

Le 16 février dernier, le SESSAD L'oiseau bleu a signé une convention de fonctionnement partenarial Pôle de Compétence et de Prestations Externalisées (PCPE) « Dispositif de gestion de listes attente SESSAD », avec l'Adapei de la Sarthe.

Le PCPE vise à assurer la continuité des parcours des personnes en situation de handicap.

Son objectif est de concevoir et organiser une réponse transitoire pour des enfants en situation de handicap n'ayant pas de réponse adaptée à leur besoin dans l'attente d'une admission dans un Sessad.

ZOOM

Index d'égalité femmes-hommes 2020

La note obtenue au titre de l'année 2020 est de 63 sur 65, soit une note finale de 97 sur 100.